



Bulletin Municipal

Juillet 2021



Neufchâtel, mon village

Chères Neufchâtelloises, Chers Neufchâtellois,

Il y a un peu plus d'un an vous avez fait le choix de confier les clés de la gestion communale à notre équipe « Ensemble pour Neufchâtel ».

Cette première année a été marquée par une crise sanitaire qui a freiné les activités publiques et privées. Souhaitons que cet épisode d'une année et demie prenne fin avec la vaccination et l'arrivée de l'été.

Malgré tout, l'équipe municipale est restée mobilisée et a pu mettre en œuvre des travaux et lancer plusieurs projets.

Comme annoncés lors du dernier bulletin, des travaux de voirie et de busage ont été effectués Chemin du Haut de Bellevue et rue du Clairet ainsi que le remplacement de luminaires vétustes dans plusieurs rues (Chemin de Bellevue, rue du Clairet, rue Marcel Graffin, Lotissement des Trois Marchands, rue Thérèse et à la salle polyvalente). Ces travaux ont été soutenus financièrement par le conseil départemental et le conseil régional, que nous remercions vivement.

D'autres travaux se dérouleront dans les prochaines semaines, à savoir la mise en place d'un plateau afin de ralentir la circulation au carrefour de la rue Guillaume III de Talvas et de la rue du Clairet.

En termes de projets, l'étude pour la construction d'une nouvelle école a commencé au printemps. Ce projet verra le jour à la rentrée scolaire 2024.

Afin de donner la possibilité à de nouvelles familles de venir s'installer sur la commune, un projet de construction d'un lotissement en partenariat avec Sarthe Habitat devrait voir le jour en face des Hespérides. Il sera composé de logements locatifs et en accession à la propriété.

Enfin, une programmation d'entretien de la voirie et d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques a été décidée. Cela concerne rue Désirée Ruel, la Bretèche, route de Morin et rue de la Vigne.

Comme vous le voyez l'équipe n'a pas chômé !

Malheureusement le contexte sanitaire n'a pas permis que nous puissions mettre en place des animations qui auraient permis de nous retrouver pour des instants de fêtes. Je formule le vœu qu'avec le concours du Comité des Fêtes nous puissions à l'avenir nous retrouver.

La période estivale arrivant je vous souhaite de passer les meilleures vacances possibles tout en restant prudents et vigilants dans vos activités.

Amicalement,

Jean-Denis GUIBERT, votre Maire,
et l'ensemble du Conseil Municipal

Mairie de Neufchâtel-en-Saosnois

3 place Maxime Boisseau 72600 Neufchâtel-En-Saosnois
02 43 97 74 15 - secretariat@mairie-neufchatel-en-saosnois.com

VIE MUNICIPALE - L'ACTUALITÉ

POINT SUR LA FISCALITÉ COMMUNALE

Taxe d'aménagement :

Lors de sa séance du 16 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal passant de 3 % à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2022. Des exonérations ont été décidées concernant les aménagements suivants :

- les locaux à usage industriel et artisanal
- les abris de jardin, pigeonniers et colombiers
- les maisons de santé

La baisse de ce taux va permettre, nous l'espérons, de faciliter l'arrivée de nouvelles familles ou de nouvelles entreprises.

Pour rappel, la taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Vote des taux d'imposition 2021 :

L'année 2021 est marquée par la mise en œuvre de deux réformes fiscales (la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme des impositions de production).

C'est pourquoi en application de l'article 16 de la loi de finances 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ainsi, le 8 avril le conseil municipal a voté un taux de 39,06 % pour le foncier bâti et un taux de 33,48 % pour le foncier non bâti (Taux 2020 foncier bâti 18,34 % et foncier non bâti 33,48 %). L'augmentation du taux pour la taxe foncière bâtie résulte de l'addition du taux communal 2020 ajouté au taux départemental 2020 soit $18,34 \% + 20,72 \% = 39,06 \%$.

Pour simplifier et résumer, malgré cette augmentation due à la fusion des parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, cela ne se traduit pas par une augmentation d'impôts.



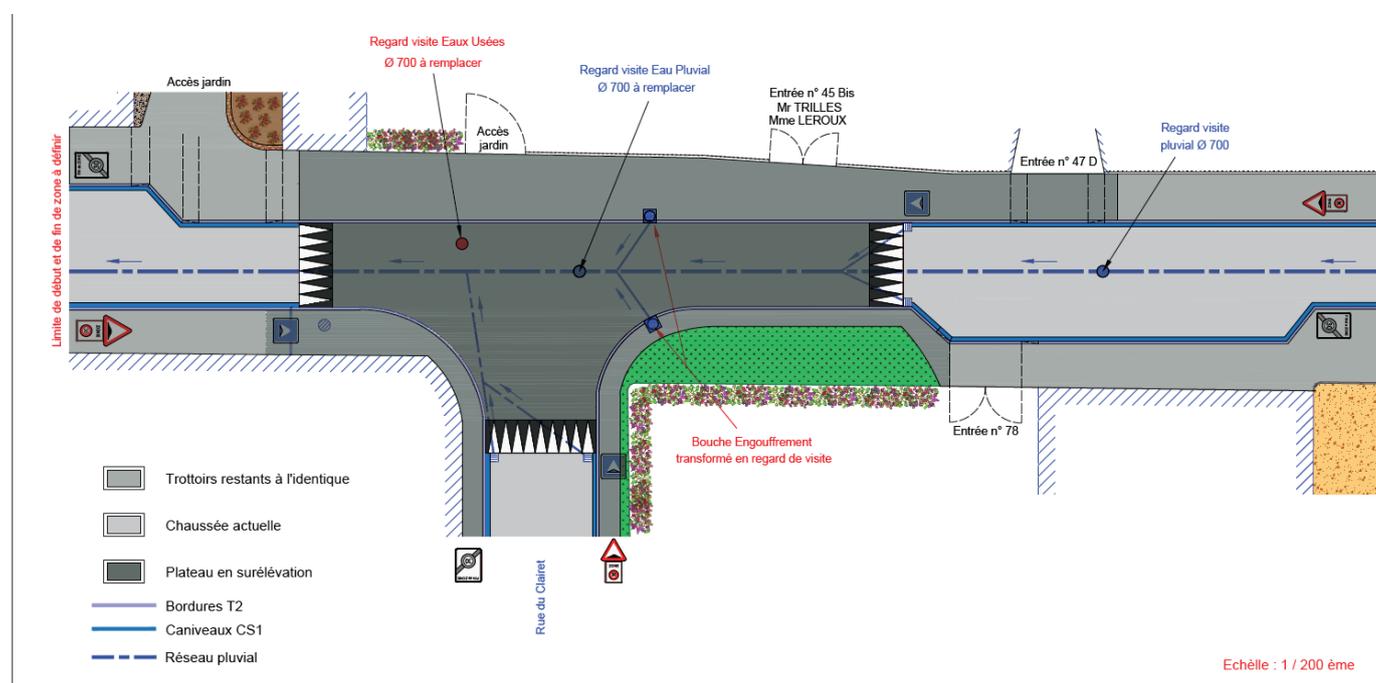
MISE EN SÉCURITÉ DU CARREFOUR RUE GUILLAUME III TALVAS / RUE DU CLAIRET

Durant le mois de juillet, des travaux pour la mise en sécurité du carrefour rue Guillaume III Talvas et la rue du Clairét seront entrepris.

Après avoir sollicité l'avis des riverains pour ce projet, le choix s'est porté sur la création d'un plateau en surélévation.

Cet aménagement permettra de ralentir la circulation et sécuriser le passage des piétons.

Le coût total de ce projet, soit 36 293 € HT, est en partie subventionné par le conseil régional à hauteur de 3 961 €. Une demande de subvention a été sollicitée auprès du conseil départemental sur le produit des amendes de police pour un montant de 12 000 €. Début prévisionnel du chantier : le 12 juillet 2021.



COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962

Malgré le contexte sanitaire et les restrictions en vigueur, la commune a commémoré le 59ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Depuis 2012, cette date est "Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc".

Étaient présents pour ce moment de recueillement : Notre Maire Jean-Denis GUIBERT, accompagné de Messieurs André DELAUME, Gilles DEMEULENAERE et Maurice PIERSON les portes drapeaux et anciens combattants de notre commune, et de Madame Amélie LECILLIER Adjointe.

Nous tenons à remercier nos portes drapeaux qui répondent toujours présents aux différentes cérémonies officielles.



DISTRIBUTION SACS TRANSLUCIDES

Cette année, la Communauté de Communes Maine Saosnois a décidé, sans concertation avec les communes, de modifier le mode de distribution des sacs d'ordures ménagères.

En effet, dorénavant, cette distribution ne sera réalisée que dans certaines communes et non dans toutes les communes comme c'était le cas avant.

Nous avons donc adressé un courrier à la Communauté de Communes pour leur faire part de notre mécontentement et proposé de réaliser cette distribution avec le concours du conseil municipal.

Malgré nos protestations, cette demande a été malheureusement refusée à notre grand étonnement car il faut le rappeler, Neufchâtel est la 6^{ème} commune en nombre d'habitants de la Communauté de Communes ! Malgré tout, nous restons pleinement mobilisés sur ce sujet et nous espérons une meilleure écoute des communes avant de prendre une décision.

Si vous n'avez pas pu récupérer votre dotation de sacs translucides, vous pouvez contacter la Communauté de Communes Maine Saosnois via ce numéro 02 43 97 25 31.

Horaires des permanences pour dotation annuelle	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Antenne Mamers 3 rue Ernest Renan 72600 Mamers	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h		
Antenne Marolles-les-Braults 7 place Henri Coutard 72260 Marolles-les-Braults		14h à 17h	14h à 17h		14h à 17h

Pour rappel seuls les sacs translucides fournis par la Communauté de Communes sont collectés.

PÂQUES COMMUNALES 2021

Cela devait être le premier évènement de l'année organisé par la commission fêtes et cérémonies. Malheureusement, les restrictions sanitaires en vigueur en avril n'ont pas pu permettre la tenue des Pâques communales.

Malgré tout, il nous semblait nécessaire de faire plaisir aux enfants inscrits en maintenant la distribution des traditionnels chocolats de Pâques.

C'est avec un grand plaisir que le conseil municipal "a remplacé", le temps d'une matinée, les célèbres et attendues cloches de Pâques afin d'offrir des chocolats aux nombreux enfants inscrits.

Le grand œuf au chocolat a été gagné par Candice DENIS après tirage au sort.

Nous tenons à adresser un double remerciement. Tout d'abord à nos boulangers pour les chocolats puis à vous, Neufchâtellois, pour avoir répondu présents.

Pâques Communal
Le Dimanche 11 Avril 2021

De 10h30 à 12h00
Pour les enfants
de 0 à 12 ans



Chasse
aux œufs
de Pâques

Chaque participant repartira avec un chocolat et un gros œuf sera à gagner sur tirage au sort avec le bulletin d'inscription

Inscription avant le 01 avril 2021 par coupon réponse ci-dessous

Port du masque obligatoire

1 coupon réponse par enfant et 1 seul lieu de chasse aux œufs par famille
(Coupon réponse à remettre à la Mairie avant le 1 er avril 2021)

Lieu de chasse : Parc du buis Chez Julie Stade

Prénom :
Nom :
Age :

Manifestation Organisée par la Municipalité
IPMS ne pas jeter sur la voie publique

MARCHÉ AUX FLEURS ET AUX PLANTES 2021

Comme tous les ans, la commune de Neufchâtel-en-Saosnois organise son marché aux fleurs en collaboration avec l'entreprise Mouette.

Encore une fois, ce fut une belle réussite grâce à vous et cela malgré les contraintes sanitaires en vigueur.

Merci à l'entreprise Mouette Horticulteur pour leur fidélité dans cet événement.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2021

Monsieur Patrick DALLENNES, Préfet de la Sarthe, a demandé que les commémorations de la Victoire du 8 mai 1945 se fassent sous un format restreint comme pour les commémorations précédentes.

En effet, la situation sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser cette cérémonie en présence de public.

Ainsi, le samedi 8 mai 2021 à 11h00 au Monument aux Morts, seuls Monsieur le Maire, Madame Isabelle GERVAIS et Monsieur Jean-Paul LEFEVRE, Adjoint au Maire, et Messieurs Gilles DEMEULENAERE, André DELAUME et Maurice PIERSON, porte-drapeaux, ont participé à ce recueillement et ont rendu hommage aux combattants et aux victimes de la Seconde Guerre mondiale.

Nous tenons à remercier les porte-drapeaux de notre commune de leur présence.



ARRIVÉE D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE AU CABINET MÉDICAL

Encore une bonne nouvelle pour le cabinet médical de notre commune situé rue Marcel Graffin avec l'arrivée prochaine d'un médecin généraliste. Madame Alexandra CIOBANU rejoindra le cabinet médical au cours du dernier trimestre de l'année. Elle ne sera pas dépaysée puisque son mari Monsieur Florin CIOBANU est kinésithérapeute dans ce même cabinet médical.

Nous lui souhaitons une bonne installation dans notre beau village.



De gauche à droite : Frédéric BEAUCHEF, président du conseil communautaire Maine Saosnois, Sandrine PLESSIX, vice-présidente communautaire, Alexandra CIOBANU, médecin et Jean-Denis GUIBERT, Maire.

1^{ER} GRAND PRIX DE NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

C'est sous un temps capricieux que le 1er grand prix de Neufchâtel-en-Saosnois s'est déroulé le samedi 22 mai. Au programme deux courses (une le matin et une l'après-midi). Les coureurs ont effectué plusieurs tours de circuit sillonnant les routes de Neufchâtel-en-Saosnois et de Saint-Rémy-du-Val.

Malgré les conditions climatiques, plus d'une centaine de coureurs nous ont offert un beau spectacle.

Les gagnants du jour sont : Alexis DEMARTY et Jérôme MARLIER pour la course multi niveaux du matin et Axel MARIAULT (qui est devenu champion de France amateur le 19 juin dernier) pour celle de l'après-midi. Félicitations à eux et à tous les participants.

Un très gros coup de chapeau à l'Union Cycliste Mangers Neufchâtel pour l'organisation de cette belle course malgré l'incertitude liée à la crise sanitaire.

Merci à vous tous, spectateurs, d'avoir été si nombreux pour cette manifestation malgré la pluie.



APPLICATION CIVOX

Téléchargez **CiVox**
et restez connecté à votre ville !

C'est simple !

1- Téléchargez l'application Civox sur votre smartphone.



2- Sélectionnez votre ville.

3- Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition.

Cette application mobile, simple d'utilisation, permet aux communes d'informer et d'alerter les citoyens des actualités en temps réel. Les utilisateurs peuvent aussi signaler des problèmes sur l'espace public avec photo et géolocalisation, et proposer des améliorations.

Elle est disponible aussi bien sur l'App Store que sur Google Play et elle est gratuite.

Alors n'hésitez pas à la télécharger !

PAYFIP

Autre nouveauté cette année, avec la mise en place d'une nouvelle possibilité de paiement appelée PayFiP développée par la direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Chaque usager qui le souhaite a désormais la possibilité de régler ses prestations de services publics sur Internet. Vous pouvez utiliser cette méthode pour régler une location de la salle des fêtes, une facture de garderie ou de cantine par exemple.

Pour se faire, il faut vous rendre sur le site www.payfip.gouv.fr muni de votre avis des sommes à payer. Celui-ci sera nécessaire pour renseigner les éléments indispensables au règlement notamment l'identifiant de la structure publique et l'identifiant de l'avis des sommes à payer.

Ce service, entièrement sécurisé, est accessible 24 h/ 24 et 7 jours/7.



EN BREF...

- La fête des voisins prévue initialement le vendredi 28 mai 2021 est reportée le vendredi 24 septembre 2021.
- Remplacement de luminaires vétustes dans plusieurs rues (Chemin de Bellevue, rue Marcel Graffin, Lotissement des Trois Marchands, rue Thérèse et à la salle polyvalente) et le busage et l'installation de lampadaires rue du clairnet pour un montant global de 122 965,13 €. Ce montant doit être réduit de 68 720 € soit la somme de deux subventions obtenues soit un reste à charge de **54 299,13 €**.
- Annulation des loyers pour le bar-restaurant New Castle pendant la période de fermeture administrative.

Pour votre information, le budget et l'ensemble des délibérations prises par le conseil municipal sont consultables en mairie sur demande ou sur le site internet de la commune et bientôt sur votre téléphone avec l'application CiVox.

ETAT CIVIL (janvier 2021 - juin 2021)

Depuis l'application de la Réglementation Relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD), la commune est tenue d'obtenir le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication des évènements d'état civil (naissances, décès, pacs ou mariages) sur ce bulletin municipal. C'est pourquoi, seules les personnes ayant donné leur accord apparaitront ci-dessous.

Ils sont nés : 7 naissances au total

Calie EVRARD, le 01/04/2021 à Alençon

Zoran GOSNET, le 14/04/2021 à Alençon

Charlie GRÉAU, le 02/06/2021 à Alençon



Ils se sont mariés ou pacsés : 1 mariage et 2 pacs au total

Le 23/01/2021, Benjamin FORESTIER et Anaïs CHEDHOMME

Le 20/03/2021, Clément GÉRARD et Manon BOISBLUCHE



Ils nous ont quittés : 13 décès au total

Le 05/01/2021, Elise POIRIER née MARCHAND, à l'âge de 98 ans

Le 29/01/2021, Cédric BIREE, à l'âge de 46 ans

Le 04/02/2021, Paulette MASSON née PLUMAIL, à l'âge de 94 ans

Le 27/03/2021, Rolande HEROIN née MAUDET, à l'âge de 89 ans

VIE ASSOCIATIVE

Les associations sont invitées à déposer au secrétariat de la mairie ou à cette adresse mail dédiée (bulletin@mairie-neufchatel-en-saosnois.com), les articles qu'elles souhaitent faire paraître dans le bulletin municipal (à déposer avant le 15 décembre pour la prochaine parution de janvier). Vous trouverez ci-dessous les articles que nous ont faits parvenir les présidents d'associations de Neufchâtel-en-Saosnois. Nous rappelons que le bulletin municipal se veut notamment le reflet des manifestations festives de la commune.

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS « LES HESPÉRIDES »

Création : 1 décembre 2021

Présidente : ORIOT Cindy

Jours et horaires de l'activité de notre association : tous les jours.

But : Favoriser et développer des projets d'activités et d'animation en faveur des résidents de l'établissement et de dynamiser leur quotidien tout en participant à la vie associative et locale.



Notre poulailler

Nous avons reçu des subventions et dons des mairies et familles afin de pouvoir réaliser quelques projets et avons aussi reçu des dons matériels (poulailler, cage pour oiseaux...).



Repas du carnaval

Toujours à la recherche de bénévoles pour proposer des animations auprès des résidents.

Faisons ensemble que l'EHPAD des Hespérides soit un lieu de vie.

La Présidente

Association des résidents « les Hespérides »

4 rue Marcel Graffin.

72600 Neufchâtel en Saosnois



Adèle notre bébé Reborn



Cocotte



Nos perruches

ASSOCIATION LA MAISON DU SABOT ET DES MÉTIERS D'ANTAN



Ouverture tous les dimanches et jours fériés du 1er juillet au 26 septembre de 15h à 18h.

En dehors des permanences joindre le 06 44 05 31 88.

Visite gratuite.

Vide- grenier le 3 octobre 2021 (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.)

Connaissez-vous ces expressions ?

« J'vous vouè ben v'ni dans vous grouis sabiots ! »

(Je vous vois venir avec vos gros sabots !) : Être embarrassé, avoir un comportement prévisible.

« Tant t'y l'air nouseux avec les deux pattes dans l'même sabot. »

(Avoir les deux pieds dans le même sabot.) : Être incapable d'agir, être passif.

« S't'y là y l'a une bonne fenaison dans ses sabiots. »

(Il a du bon foin dans ses sabots.) : Se disait d'un paysan riche ou enrichi.



Le paroir

La Présidente

Maison du Sabot et des Métiers d'Antan.

3 place Maxime Boisseau.

72600 Neufchâtel en Saosnois

Tél : 06 44 05 31 88

Site : lamaisondusabot.jimdofree.com

ASSOCIATION JOSEPH ROUSSEL POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

Chers amis,

Nul ne peut ignorer l'immense dégât causé par cette terrible pandémie qui a foudroyé le monde entier. La sortie du tunnel est proche et nous devons retrousser nos manches pour retrouver ou presque notre vie normale.

Comme toutes les associations, nous étions dans un sommeil profond. A présent, nous nous trouvons sur la ligne de départ et il ne faudra pas le rater.

En ce qui nous concerne, c'est le bâtiment qu'est l'église, croyant ou non croyant, c'est notre patrimoine le plus vieux et le plus important. Sa sauvegarde a débuté en 2008, grâce aux efforts de tous, il est sauvé et restauré. Il prête même l'admiration.

Mais la tâche de l'association, malgré tous ces travaux, n'est pas terminée. Un gros chantier reste à réaliser. Nous avons reconstitué le remplage de la grande baie de la chapelle Sainte Marie. Il lui faut maintenant des vitraux... Et la bouchée est grosse !

Nous devons mobiliser encore les forces vives de notre chère commune.

Que nos adhérents ne nous oublient pas. Et si vous avez la fibre du patrimoine, de l'architecture ancienne, ça sera avec grand plaisir que nous vous accueillerons dans nos rangs. Notre volonté est de servir en œuvrant pour notre cher village.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été. Portez-vous bien. Peut-être aurons-nous le plaisir en fin d'année d'organiser notre concert gospel retenu depuis un an.

Le bureau et son président.

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Quelques nouvelles de notre club :

Adhésions :

- Nous sommes 81 adhérents.
- Nos activités sont ouvertes à tous.
- Adhésion annuelle : 16 €.



Activités (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire en septembre) :

- Bowling depuis le 24 juin.
- Marche nordique tous les mardis matin.
- Cartes et jeux : 2 jeudis après-midi par mois à partir du 2 septembre.
- Marche douce tous les lundis après-midi à partir du 6 septembre.
- Barbecue le 9 septembre.
- Vannerie à partir du 30 septembre.



En raison de la situation sanitaire, en accord avec la Fédération et notre bureau, il n'y aura pas d'Assemblée Générale cette année, elle est reportée en 2022.

Renseignements : joindre la Présidente Annick Guy au 02 43 97 73 20.

La Présidente.



Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte au public tous les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30 en respectant les gestes barrières.

Vous pouvez également faire vos réservations sur le site :

<http://mediatheque-lelien.mainesaosnois.fr/>

Malgré la situation sanitaire et avec l'aide du personnel des Hespérides, nous avons pu continuer la lecture auprès des résidents.

Comme chaque année, la bibliothèque sera fermée du vendredi 30 juillet au mercredi 1^{er} septembre inclus. Réouverture le jeudi 2 septembre.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances,

La présidente et toute l'équipe.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

JEUNES DE 16 ANS - JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser en mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours précédant la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). Si vous connaissez des difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau du centre de service national d'Angers (csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr ou 09 70 84 51 51) afin de fixer une nouvelle date.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale exerce différentes activités de prévention et d'aide en faveur des personnes fragilisées (aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux familles en difficulté, aux personnes handicapées...).

Le CCAS organise également chaque année, le traditionnel repas des cheveux blancs ainsi qu'une distribution d'un colis de Noël pour les Neufchâtellois de plus de 70 ans.

Si vous êtes dans le besoin ou que vous connaissez quelqu'un dans le besoin, n'hésitez pas à en parler à l'un des membres du CCAS.

Amélie LECELLIER,
Vice-présidente du CCAS

APPLICATION "ENEDIS À MES CÔTÉS"

Cette application (gratuite) permet en temps réel d'obtenir des informations en cas de panne sur sa commune, sur les délais de rétablissement mais pas que...

Toujours plus proche avec Enedis à mes côtés

Disponible sur iOS et Android, l'application destinée aux élus et au grand public offre de nombreux services. Par géolocalisation ou en indiquant votre code postal, vous pouvez accéder aux fonctionnalités enrichies d'*Enedis à mes côtés* sur votre smartphone ou tablette.

UNE APPLI qui permet :

- De contacter directement les services de dépannage, client et raccordement d'Enedis,
- D'obtenir plus d'informations en cas de panne, notamment sur l'heure de rétablissement du réseau électrique,
- De bénéficier d'un accompagnement en ligne en cas de problème électrique, d'établir un diagnostic et renseigner sur les manoeuvres pour réalimenter son foyer,
- D'avoir des conseils de prévention pour tout type de travaux à proximité d'une ligne électrique,
- D'avoir des réponses utiles aux questions les plus fréquentes, par exemple : « Quelles sont les premières étapes d'un raccordement ? ».

Gratuite ET SIMPLE



Téléchargez l'appli en flashant le QR Code



DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS - APPEL AU CIVISME

Depuis quelques mois, des dépôts sauvages de déchets ont été constatés en la commune. Outre le fait que ce type de dépôt est passible d'une amende de 150 €, cela est intolérable avec toutes les solutions mises à disposition.

Tout d'abord, sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, l'accès aux différentes déchèteries est possible tout au long de la semaine. Ci-dessous, vous trouverez les horaires d'ouverture et les déchets acceptés dans les différentes déchèteries (mis à jour février 2021).

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bonnétable	14h- 18h	9h - 12h	9h - 12h ;14h- 18h	/	9h - 12h; 14h- 18h	9h - 12h;14h- 18h
Marolles-les-Braults	9h - 12h	/	9h - 12h ;14h- 18h	/	14h- 18h	9h - 12h;14h- 18h
St-Rémy-des-Monts/ Mamers	9h - 12h	14h- 18h	14h- 18h	9h - 12h	9h - 12h; 14h- 18h	9h - 12h;14h- 18h
St-Cosme-en-Vairais	/	9h - 12h	/	14h- 18h	9h - 12h	9h - 12h;14h- 18h
Neufchâtel-en-Saosnois	/	/	14h-17h	/	/	9h-12h; 14h-17h

Les derniers accès s'effectuent 15 mn avant l'heure de fermeture affichée.



Pour plus d'information concernant les déchèteries :

<https://www.mainesaosnois.fr/environnement/les-decheteries/>

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

Déchets non dangereux										
	ENCOMBRANTS	BOIS	DÉBRIS / GRAVATS	DÉCHETS VERTS	CARTONS	MÉTAUX	AMEUBLEMENT	ÉCOMOBILIER COLLECTER TRIER-RECYCLER	RÉUTILISATION REEMPLIR	TEXTILES
Bonnétable	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Marolles-les-Braults	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
St-Rémy-des-Monts / Mamers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Cosme-en-Vairais	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Neufchâtel-en-Saosnois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Déchets dangereux								
	DEEE	BATTERIES	PILES ET ACCUMULATEURS	CARTOUCHES ENCRE	HUILES DE VIDANGE	HUILES DE FRIURES	DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DSS)	LAMPES
Bonnétable	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Marolles-les-Braults	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
St-Rémy-des-Monts / Mamers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Cosme-en-Vairais	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Neufchâtel-en-Saosnois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Bonnétable	399 avenue du 10 août 1944, 72110 BONNÉTABLE
Marolles-les-Braults	La Fouasterie, Route de Bonnétable, 72260 MAROLLES-LES-BRAULTS
Saint-Rémy-des-Monts / Mamers	La Distillerie, 72600 SAINT-RÉMY-DES-MONTS
Saint-Cosme-en-Vairais	La Groie du Houx, Route de Saint Fulgent des Ormes, 72110 SAINT COSME EN VAIRAIS
Neufchâtel-en-Saosnois	Route de la Coursière, 72600 NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

En complément de l'ouverture de la déchèterie de Neufchâtel, vous avez aussi à disposition plusieurs points de collecte de tri sélectif (à la salle polyvalente, Allée des Bignons et à côté de la déchèterie) ainsi qu'un conteneur Le Relais pour les vêtements, chaussures et textile, lui aussi à proximité de la déchèterie.

Enfin, l'association Ressourcerie Récup & Co basée à Mamers peut récupérer tous les objets dont vous n'auriez plus l'utilité afin de les recycler et leurs redonner une seconde vie.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

L'Office National des Forêts vend du bois de chauffage à faire en forêt domaniale de Perseigne pour les secteurs de Neufchâtel-en-Saosnois et Ancinnes. Le prix est variable selon les essences et les difficultés du chantier. Essences principales : hêtre et chêne.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M. Julien POUSSE, Technicien Forestier de l'Office National des Forêts, au 06 84 70 62 47.



NUISANCES, PETITS RAPPELS DES RÈGLES DE BON VOISINAGE

Pour préserver la tranquillité du voisinage et dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores, des horaires précis sont à respecter pour les travaux de tonte et de bricolage bruyant.

Ainsi les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que taille-haies, tronçonneuses, tondeuses, perceuses... sont réglementés par un arrêté préfectoral.

Pour le bien de tous, merci de respecter les horaires réglementaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 19 h,
- pour les dimanches et jours fériés de 10 h à 16 h.



CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA NOYADE

Chaque année, en France, les noyades font de nombreuses victimes, aussi bien en piscine qu'en mer, en lac ou en rivière. Entre le 1er juin et le 30 septembre 2018, date de la dernière enquête NOYADES,

1649 noyades accidentelles ont été recensées, ce qui constitue une augmentation de 30% par rapport aux chiffres de l'enquête de 2015.

Pour réduire le nombre de décès, la prévention des noyades reste une priorité des pouvoirs publics. Les pratiques aquatiques se diversifiant sans cesse, il est impératif, à l'approche de l'été, que tous les acteurs concernés par la prévention des noyades mettent leurs efforts en commun pour réduire le nombre de ces accidents.

C'est dans ce contexte que la campagne d'information et de sensibilisation du public sur la prévention des risques liés à la noyade est reconduite cette année.

Afin de sensibiliser le grand public aux risques liés à la baignade et de promouvoir les mesures élémentaires de protection à prendre pour les prévenir, vous pouvez vous rendre sur ce site internet <https://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades>.

PRÉVENTION DES NOYADES
ET DÉVELOPPEMENT
DE L'AISANCE AQUATIQUE

Cet été soyez vigilant



Tout sur :
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/

CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A LA CHALEUR

Comme chaque année à l'approche des épisodes de fortes chaleurs, le ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France lancent une campagne d'information et de prévention des risques liés à la chaleur.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

The infographic features a bright yellow background with a sunburst pattern. At the top, a large sun icon is partially visible. Below the main title, three illustrations show a person holding their head (headache), a leg cramping (cramps), and a person looking unwell (nausea). A central box titled 'Protégez-vous' contains two icons: a person under a sun with a snowflake (stay cool) and a hand holding a glass of water (drink water). At the bottom, there is a call to action and contact information.

En cas d'épisode de forte chaleur, prenez soin de vous et prenez des nouvelles de vos proches, notamment les plus vulnérables.

UN PEU D'HISTOIRE

La guerre de 1870-1871

En cette année 2021, nous commémorons le 150ème anniversaire d'un triste évènement méconnu pour beaucoup et ignoré pour d'autres.

1870-1871, la France est attaquée par la Prusse, Paris est encerclé, Napoléon III fait prisonnier et la France capitule. Mais des généraux reprennent le combat...

Pendant cette guerre, le célèbre écrivain Jules VERNE est capitaine de la garde locale et patrouille sur son voilier "le Saint Michel".

Durant la bataille de Sedan, l'armée française est écrasée et Napoléon III y est fait prisonnier. Le gouvernement capitule. Paris, encerclé, mort de faim, est envahi. L'armée prussienne déferle sur la Normandie et l'ouest.

Le Mans est menacé. Mais un vaillant officier le général CHANZY lève des troupes. S'ensuit l'enlèvement des troupes de l'armée de Bretagne dans le bourbier de Conlie. La terrible bataille d'Auvours fait que Le Mans est pris par les prussiens. L'armée se replie vers Alençon poursuivie par le 13^{ème} corps prussien commandé par le Grand-duc de MECKLEMBOURG.

Alençon devait être défendu sur les hauteurs boisées (Neufchâtel, Ancinnes, Champfleur) mais aucune unité n'y fût envoyée. Sauf à l'entrée de la forêt de Perseigne à Neufchâtel : une barricade y fût installée défendue, par les Mobiles de l'Orne.

Au matin du 14 janvier 1871, le village est bombardé au canon. L'artillerie et la cavalerie du général BREDOW enfoncent la défense et foncent sur Alençon.

Après un féroce corps à corps à Saint-Paterne au matin du 15 janvier, Alençon tombe et est occupée le lendemain. Il s'ensuit un pillage par les troupes ennemies.

Peu de temps après, la France signe l'armistice. Elle devra payer un lourd tribut financier. Elle perd l'Alsace et une partie de la Lorraine.

Quelques années plus tard, l'heure de la revanche est dans les têtes.

De nombreux villages et villes sarthois ont pleuré des soldats tombés pour défendre la patrie et leurs biens. Peu de monuments ou stèles rappellent leur sacrifice. SEUL UN NEUFCHÂTELLOIS EST TOMBÉ. Il se nommait Adolphe BARBIER, soldat du 33^{ème} régiment de Mobiles de la Sarthe, tué en novembre 1870.

H 2 O, une histoire d'eau (suite)

Il a fallu seulement trois semaines pour gagner le bourg, le tracé fut le suivant : Ligne des clochers de Perseigne, grande cour de l'abbaye, la bassecour, le pré de Perseigne, Morin et le bourg. Un réservoir est construit au plus haut du village ("château d'eau") à l'entrée de l'allée Marguerite. La source de

Nardos étant à une altitude plus élevée, elle remplissait le réservoir ; qui, à son tour, répartissait l'eau en descendant.

Hélas ce ne fut pas exactement la panacée. Aux vacances d'été, la colo arrivant dans ses murs et les besoins grandissants du village, il n'était pas rare d'entendre les robinets crier "glouglou".

Une pompe enterrée avec un réservoir intermédiaire fut installée en face de la Villa des Lauriers (Thérésa) pour aspirer et remplir le château d'eau.

Mais encore une fois, cette amélioration toucha à ses limites. Fort heureusement, des nappes phréatiques furent mises en exploitation avec des réseaux intercommunaux. S'en suivit la pollution des nappes, les taux de nitrates et calcaires importants qui ont nécessité les usines des eaux que vous connaissez. Saosnes puis Courgains. Voilà pour les eaux potables.

Mais avant d'ouvrir les robinets ; les puits ne suffisaient pas. Pour laver le linge, il y avait les lavandières qui travaillaient de maisons en maisons. Il fallait donc des lavoirs. Le "Doué Neu" traduction du patois "lavoir neuf" communal existant mais inexploitable, route d'Ancinnes. Un petit lavoir au chemin de Beaulieu alimenté par le petit ru venant du Clairet. L'étang de Guibert avec ses eaux glaciales l'hiver. Le dernier, le lavoir des Bruyères en bordure de la ligne des Hutrelles en forêt. Les mamies du haut bourg y allaient avec leurs brouettes par le sentier qui descend après la maison forestière entrée allée Marguerite. Sentier très pentu. Imaginez la remontée chaotique avec une brouette pleine de linges mouillés !

Les mares :

Toutes les fermes en possédaient, même plusieurs ; pour le bétail et les chevaux. Une se trouvait au centre bourg. La "Mare à Burin". Elle se trouvait rue Louis Ragot (petite parcelle de terrain appartenant à Mme et M. TESSIER). Cette mare était propriété de Monsieur BURIN. La commune l'acheta pour que les animaux du bourg puissent s'y abreuver. La plupart de ces mares ont disparu et de nombreux puits ont subi le même sort.

A présent, avant de les rejeter au ruisseau "la vieille ville"*, nous prenons soin de traiter nos eaux (H²O) usées.

C'est un bien extrêmement précieux qui devient de plus en plus rare. Respectons-la, chérissons-la pour qu'elle ne vienne pas à manquer un jour.

* Le ru de la "vielle ville" prend sa source en bordure de la D311, là où se trouvait autrefois le virage dit "des allemands". Mais ceci est une autre histoire...

A suivre ...

Jean Fernandez

Ces deux textes ont été proposés par **Jean Fernandez**. Nous le remercions pour cette contribution. Si vous aussi vous souhaitez nous raconter une anecdote, vos mémoires sur un évènement ou un lieu de la commune, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Une adresse mail a été créée à cet effet : bulletin@mairie-neufchatel-en-saosnois.com. Nous serons très heureux de publier ces récits d'histoires locales qui ne doivent pas tomber dans l'oubli.

MÉMENTO PRATIQUE

Ouverture du secrétariat de mairie et de l'agence postale :

Les mardi et jeudi de 14h00 à 18h00 et les mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00.

Informations complémentaires :

- sur le panneau d'affichage à la mairie ;
- sur le panneau d'information lumineux près de la cantine ;
- par mail (secretariat@mairie-neufchatel-en-saosnois.com) ;
- sur le site internet de la commune : www.mairie.neufchatel-en-saosnois.com ;
- sur l'application mobile CiVox.

Attention : l'agence postale sera fermée du 20 juillet au 06 août 2021 inclus.

Permanence des élus :

Une permanence est assurée par Monsieur le Maire ou un adjoint, les mercredis de 10h00 à 12h00. En dehors de ces horaires, vous pouvez également prendre rendez-vous en contactant le secrétariat de la mairie (02 43 97 74 15) ou en appelant l'un de ces numéros :

Monsieur le Maire Jean-Denis GUIBERT : 06 70 09 79 08

Madame Isabelle GERVAIS, première adjointe : 06 70 09 80 04

Monsieur Jean-Paul LEFEVRE, deuxième adjoint : 06 70 09 81 41

Madame Amélie LECELLIER, troisième adjointe : 06 70 09 79 81

Monsieur André GRIMAULT, quatrième adjoint : 06 70 09 80 38

Permanence de l'assistante sociale :

Madame Magalie ROYEAU, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis de chaque mois à la mairie. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02 43 31 16 61.

Ramassage des ordures ménagères en porte à porte :

Le ramassage des ordures ménagères est effectué tous les mercredis matin même pendant les jours fériés sauf les 1^{er} mai et 25 décembre.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Toute l'année (sauf jours fériés) : mercredi 14h-17h et samedi 9h-12h et 14h-17h.



Les derniers accès s'effectuent 15 minutes avant l'heure de fermeture affichée.

Un site internet dédié pour vos démarches en ligne :

Depuis le 6 mai 2020, la commune de Neufchâtel est raccordée au site internet service-public.fr. Ce site vous permet de réaliser vos démarches en ligne.

Date de la prochaine rentrée scolaire :

La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre 2021.

Le chemin de la demoiselle :

De ce chemin qui longe l'orée sud de la forêt de Perseigne, sa vue sur l'abbaye et sur les communes de Neufchâtel-en-Saosnois, de Villaines-la-Carelle et Saint-Rémy-du-Val, est bien connue de tous.

Mais d'où nous vient ce nom ?

Une belle légende court encore aujourd'hui qui mêle au fil des siècles le vrai et le faux, récit et mythe. Elle est presque toujours orale et fait appel au merveilleux.

Nous sommes en l'an de grâce 1427. La guerre de Cent Ans n'est toujours pas finie. A Alençon règne Jeanne d'Orléans, régente du duché en lieu et place de Jean II (le gentil duc de Jeanne d'Arc), son époux, parti au siège d'Orléans avec son fidèle lieutenant Ambroise de Loré.

La jeune sœur de Jean, Charlotte, âgée de 14 ans, vit au château des Ducs. Leur père, Jean I fut tué en 1415 à Azincourt.

Chaque jeudi, elle va faire sa promenade au marché chaperonnée de deux servantes et deux gardes. Elle aime l'ambiance qui y règne. Et surtout, elle attend avec impatience le moment où elle va passer devant le jeune Gontran, guère plus âgé qu'elle. Il est assis sur une petite bancelle surveillant les oies pendant que son père discute de leur vente.

Gontran a le physique d'un prince. Grand, pour l'époque, blond aux yeux d'azur et au corps d'Apollon.

Elle dit être attentionnée par les oies, mais Guylaine, l'une des servantes, voit bien que le regard de Charlotte est posé sur ce si beau jeune homme.

Complice de Charlotte, elle lui susurre à l'oreille : « Achète des oies et demande qu'elles soient livrées au château par ce jeune gardien ».

Charlotte ne se fait pas prier, elle achète six oies et demande fermement qu'elles soient livrées par Gontran.

La seconde servante, Émeline, jalouse de leur complicité, va tout raconter avec moult détails, que Charlotte et Gontran sont presque ... amants et qu'ils se voient déjà depuis longtemps.

Furieuse, Jeanne d'Orléans demande à son confesseur Pierre de Montreuil, abbé de Perseigne, de prendre comme serviteur ce jeune Gontran et de le garder à l'abbaye.

Contraint et forcé, son père n'a que le choix de conduire son fils chez les cisterciens.

Charlotte est au désespoir de ne plus voir celui pour qui elle a de si louables sentiments.

Excellente cavalière, chaque jour que Dieu fait, elle va sur son destrier parcourir la campagne accompagnée de cinq ou six gardes. Régulièrement déjà, elle poussait son cheval dans cette forêt de Perseigne qu'elle aimait beaucoup.

Elle sait qu'un chemin à l'orée sud de la forêt est proche de l'abbaye et que sa vue est dégagée. Elle réussit à faire passer un message à Gontran. Celui-ci, déjouant la surveillance des moines retrouve Charlotte sur ce chemin.

Mais Émeline se doute qu'il se passe quelque chose d'anormal, elle voit les chevaux rentrés fatigués de leur longue escapade.

Réussissant à séduire un garde, après l'avoir enivré, celui-ci lui révèle qu'une fois par semaine Charlotte se rend en forêt près de l'abbaye.

Bien vite, elle va à son tour tout raconter à Jeanne d'Orléans qui, devant la désobéissance de Charlotte, place celle-ci chez les bénédictines d'Argentan.

Plus jamais on ne revit les jeunes amoureux, mais le nom de chemin de la demoiselle est venu jusqu'à nous.

Fernand Legéard
avril 2020

À Bientôt !

Rédigé par la commission communication
Edition Mairie de Neufchâtel-en-Saosnois 20/07/2021